



**La Confédération Générale du Travail**

**« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »**

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1401 du 4 avril 2012**

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. <u>Election Présidentielle :</u>	
- Lettre ouverte F.N.E.E.-CGT aux candidat(e)s	3-4
- 4 pages CGT : changer de politique, conquérir la justice sociale	5-8
4. Réunion du 15 mars 2012 sur l'instruction de la GPEC	9-10
5. Réunion fédérale du 18 avril des U.F. des services Navigation	11
6. Application de la PTETE au CETMEF	12
7. Agence de l'eau RMC : Mutation arbitraire et harcèlement moral, stop !	13-14
8. Compte-rendu CGT du CCAS – Commission n°1 du 22 mars 2012	15-16
9. Tract FNEE-CGT sur le jour de carence	17-18
10. Augmentation des pensions : nous sommes très loin du compte !	19
11. Communiqué commun CGT-FSU	20-21



## AGENDA

- Lundi 2 avril 2012 :**  
Bureau de l'UGFF-CGT
- Mardi 3 avril 2012 :**  
Groupe d'Echanges du MEDDTL
- Mardi 3 avril 2012 :**  
Initiative CGT/FSU sur les IPEF
- Mardi 3 avril 2012 :**  
Conseil Supérieur Fonction Publique Etat
- Mardi 3 avril 2012 :**  
OS/DRH sur les contractuels
- Mercredi 4 avril 2012 :**  
UGFF/FDSP : Plénière des Groupes de travail
- Mercredi 4 avril 2012 :**  
OS/DRH : PFR A et B
- Jedi 5 avril 2012 :**  
OS/DRH : Election CAP des TE
- Mercredi 11 avril :**  
Secrétariat Fédéral
- Mercredi 11 avril 2012 :**  
Conseil commun de la Fonction Publique
- Jedi 12 avril 2012 :**  
CCAS du MEDDTL
- Jedi 12 avril 2012 :**  
UIT : groupe de travail « Infrastructures de transport »
- Vendredi 13 avril 2012 :**  
CT Ministériel
- Lundi 16 avril 2012 :**  
Bureau de l'UGFF-CGT
- Mardi 17 avril 2012 :**  
C.F.C. Fédérale
- Mercredi 18 avril 2012 :**  
Réunion Fédérale des services navigation
- Mercredi 18 avril 2012 :**  
Collectif fédéral « Revendicatif »
- Jedi 19 avril 2012 :**  
Comité de suivi V.N.
- 20 avril 2012 :**  
CGT-FSU/DRH : harmonisation indemnitaire
- Mercredi 25 avril 2012 :**  
Rencontre UCR/UFR
- Mercredi 25 avril 2012 :**  
Bureau Fédéral
- Mercredi 26 avril 2012 :**  
Comité de suivi V.N.
- Jedi 3 mai 2012 :**  
Comité de suivi V.N.
- Mercredi 9 mai 2012 :**  
CEREMA : Rencontre CGT/ADF
- Jedi 10 mai 2012 :**  
Secrétariat fédéral
- Jedi 10 mai 2012 :**  
Collectif fédéral « Outil syndical »
- Mardi 15 mai 2012 :**  
Groupe d'échanges VN



## INFOS BREVES



### Chiffres du chômage *Un bilan désastreux du quinquennat*

En cette période électorale, le Gouvernement cherche à cacher le bilan désastreux du quinquennat en matière d'emploi. Malgré ce qu'il dit, il n'y a pas de ralentissement du nombre de demandeurs d'emplois.

Bien au contraire, les faits sont là : en février 2012, comme dans les mois précédents, le chômage continue à augmenter. Il est en progression de 0,2% soit 6 200 inscrits de plus en catégorie A. Il s'envole même de 0,5% si on inclut les catégories B et C.

Le chômage atteint désormais 4,9 millions de personnes (si on rajoute les chômeurs non tenus de rechercher un emploi), un record dans l'histoire du chômage. Avec ce nouveau chiffre, on s'achemine inexorablement vers les 10% de demandeurs d'emplois.



### Accords de "sauvegarde de l'activité et de l'emploi" *Ils sacrifient les salaires et les salariés*

Le MEDEF reste toujours aussi limité dans son analyse et toujours aussi ambitieux dans ses prétentions. Pour le patronat, les seuls moyens de faire face aux difficultés sont : diminuer le « coût » du travail, flexibiliser le droit du travail, libéraliser le licenciement, limiter le pouvoir des juges.

Si le nom de la négociation change, rien n'est modifié sur le fond. Les accords compétitivité / emploi deviennent des accords de « sauvegarde de l'activité et de l'emploi ». Mais au-delà de cette nouvelle appellation, le MEDEF n'a pas renoncé à imposer un champ d'application large allant au-delà des entreprises en difficulté.



### Hébergement d'urgence *La CGT cosigne l'appel associatif et syndical*

La CGT est partie prenante d'un appel de 29 associations, mouvements et syndicats, soutenu par des organisations politiques qui ont décidé de mettre en place un site ressource appelé « 115 juridique.org » afin de permettre une multiplication des procédures juridiques pour obtenir l'hébergement en urgence de ceux et celles qui sont à la rue, ou le seront à la fin de la trêve hivernale des expulsions, et à la fin du plan grand froid.



### Au nom de la crise *Le patronat veut la peau du contrat de travail !*

Des négociations nationales se tiennent actuellement et les employeurs proposent un texte qui permettrait de baisser les salaires et faire varier la durée du travail par accord d'entreprise, ceci en échange d'un hypothétique engagement à maintenir l'emploi. Concrètement, ce projet d'accord permettrait aux employeurs de modifier des éléments fondamentaux de votre contrat de travail, tel que durée du travail, conditions de travail, aménagement du temps de travail et rémunération.

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### *Lettre ouverte aux candidat-e-s à l'élection présidentielle*

Montreuil, le 27 mars 2012

Madame, Monsieur,

Outre les effets des secondes vagues de décentralisation des lois de 2004 et 2009, les personnels du MEDDTL subissent la mise en place de la RGPP et de la RéATE, les restructurations visant les démantèlements des services, accompagnées de suppressions de missions et d'une véritable saignée à blanc des effectifs.

Dans les territoires les conséquences de ces politiques ont considérablement affaibli le rôle des services publics de l'Etat au détriment des populations.

Cela concerne tous les services, ministériels comme interministériels, et établissements publics du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL).

L'objet de notre courrier est de vous demander par écrit votre position à travers quelques questions très précises :

#### **Que comptez-vous faire si vous êtes élu-e vis-à-vis :**

- D'une façon générale, prévoyez-vous un retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein, et la reconnaissance de la pénibilité par un droit au départ anticipé ?
- Du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux ?
- Du gel du point d'indice qui conduit à des salaires en stagnation, des baisses de pouvoir d'achat, des pensions de misère depuis maintenant des années et de la nécessité d'intégrer les primes dans les salaires ?
- De l'instauration d'un jour de carence en cas de maladie ordinaire pour les agents publics ?
- De la définition d'une politique maritime soucieuse de la gestion de la ressource halieutique, de la sécurité des navires, de l'offre de formation professionnelle aux marins et de la relance des ports français ?

- De la privatisation rampante du réseau routier national par les sociétés privées d'autoroute, conduisant à des péages de tronçons d'itinéraires aujourd'hui encore accessibles gratuitement à l'ensemble des citoyens ? A ce propos, envisagez-vous une nationalisation des réseaux routiers et autoroutiers aujourd'hui concédés ?
- De l'IP : ingénierie publique d'appui aux collectivités, qui, si elle disparaissait complètement reviendrait à un surplus de charges dans le budget des collectivités ?
- De l'ADS (application du droit des sols) et du désengagement de l'Etat au détriment des collectivités en ce qui concerne le contrôle de la légalité des actes ?
- Du recrutement d'ouvriers d'Etat dans les services de l'Etat, et la réforme statutaire les concernant ?
- De la mise en place généralisée de services mutualisés parfois interministériels type SIDSIC (Services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication) au détriment des services de proximité ?
- Des projets ou des récentes réformes statutaires, qui sacrifient les missions de service public, l'identité professionnelle des corps concernés, et dévalorisent les carrières ?
- Des partenariats publics privés, bombes à retardement pour la dette de l'Etat au seul bénéfice des appétits des grands groupes privés ?
- Des suites à donner aux trois avis du conseil économique, social et environnemental (CESE) sur la suspension de la RGPP, la mise en œuvre des grenelles de l'environnement et de la mer, le schéma national des infrastructures de transport (SNIT) ?

Les suppressions de missions et de services, les privatisations, les mutualisations et les réductions d'effectifs ne sont à ce jour, sauf démonstration contraire, qu'un cadeau fait aux grandes entreprises, banques et groupes financiers, parties prenantes dans la mise en place de la RGPP, pilotée avec leur appui par Bercy.

Vous comprendrez bien par ce courrier l'inquiétude des agents que nous représentons quant aux orientations prises par le gouvernement actuel. Qu'en sera-t-il demain ?

Tel est le but de notre courrier : pouvoir, avec la teneur de vos réponses, apporter aux agents de notre ministère un éclairage sur les positions des candidat-e-s.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments distingués.



**Jean-Marie RECH**  
Secrétaire général de la FNEE-CGT



## Déclaration de la CGT

# CHANGER DE POLITIQUE CONQUÉRIR LA JUSTICE SOCIALE

**L**es salariés, retraités et privés d'emploi, comme l'ensemble des citoyens, femmes et hommes, sont appelés à participer à l'élection présidentielle les 22 avril et 6 mai prochains.

C'est un rendez-vous important pour l'expression démocratique. À ce titre, la CGT ne saurait être neutre, surtout au regard de la gravité de la situation.

Après des décennies de creusement des inégalités, la répartition des richesses doit désormais privilégier les revenus des salariés, des retraités, les minima sociaux et la protection sociale. Elle doit être réorientée vers l'efficacité économique et sociale.

La première des insécurités est bien sociale. Elle est aussi la conséquence de choix politiques.

Face à la mainmise des marchés financiers sur l'ensemble de l'économie et sur les choix de société, il faut combattre la spéculation, mettre en place des dispositifs pour financer des activités créatrices d'emploi, investir dans une véritable politique industrielle et développer les services publics prenant en compte l'impératif de développement humain durable.

Face aux pouvoirs des actionnaires devenus exorbitants, il faut donner plus de droits d'intervention aux salariés dans les entreprises et au-delà. A tous les niveaux, entreprises grandes ou petites, territoires, filières d'activité, État et collectivités... la démocratie sociale doit être une priorité.

### LA CGT RÉAFFIRME SES DIX EXIGENCES POUR SORTIR DE LA CRISE

❶ Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux (Smic à 1700 €).

❷ Contrôler les aides publiques aux entreprises.

❸ Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements.

❹ Supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires.

❺ Stopper les suppressions d'emplois.

❻ Développer les politiques publiques et les moyens des services publics.

❼ Réformer la fiscalité en profondeur.

❽ Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits pour l'investissement productif.

❾ Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux.

❿ Mettre en place un fonds européen de solidarité sociale et de développement économique.

En aucun cas le projet de l'extrême droite ne peut ouvrir une perspective de sortie de la crise. La CGT renouvelle son opposition aux idées véhiculées par le Front national et banalisées par d'autres, qui cherchent à exploiter les peurs et les désarrois sociaux pour s'enfermer dans une société en repli identitaire, liberticide, discriminatoire et raciste.

Le changement de politique pour conquérir la justice sociale, aider au « vivre ensemble » devient incontournable.

Au vu du bilan et des projets du président de la République, sa réélection ouvrirait, à coup sûr, une nouvelle séquence de lourds reculs sociaux.

Derrière ses discours sur la « moralisation du capitalisme » ou la « revalorisation du travail », l'essentiel de son action a consisté à favoriser les actionnaires et les plus riches.

Ses choix contribuent à faire payer la crise aux salariés qui n'en sont pas responsables.

Il a choisi de ne pas répondre aux grandes mobilisations nationales de 2009 pour « une autre répartition des richesses », préférant satisfaire les revendications patronales.



**C'EST AUSSI BIEN  
DANS VOTRE POCHE !**

**AUGMENTER LES SALAIRES : UNE URGENCE !**  
Rejoignez-nous sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



En 2010, c'est par le passage en force qu'il a imposé le recul de l'âge de départ en retraite aux millions de manifestants. Le système des retraites est fragilisé, les droits pour des millions de salariés en sont affectés.

Il a érigé le pouvoir personnel en méthode de gouvernement.

Le président de la République est à l'origine d'un nouveau traité européen qui généralise l'austérité. C'est une nouvelle arme pour amplifier les attaques contre le code du travail, les droits et budgets sociaux, les droits des privés d'emploi, les retraites, les services publics...

Son programme pour demain rejoint les exigences du Medef. Ce serait plus d'austérité pour les salariés et les retraités, l'accroissement des inégalités entre les femmes et les hommes, une culpabilisation éhontée des privés d'emploi, la stigmatisation des travailleurs migrants et immigrés, la mise en cause du rôle des organisations syndicales considérées comme obstacles à ses projets. La société française vivrait des clivages plus violents encore et s'enfoncerait encore plus dans la crise.

L'élection présidentielle doit créer un nouveau contexte plus favorable aux revendications et au progrès social.

Affirmer sa citoyenneté, c'est aller voter, c'est aussi se syndiquer. Adhérer à la CGT c'est prendre sa place dans le syndicat qui agit au quotidien pour le progrès et la justice sociale.

**Les salariés ont besoin d'une présence plus importante du syndicalisme pour créer le rapport de force nécessaire et organiser les luttes pour la prise en compte de leurs revendications en toutes circonstances ●**

Montreuil, le 13 mars 2012

Adoptée à l'unanimité par la Commission exécutive confédérale



# LA CGT FAIT LE BILAN DU QUINQUENNAT

## LA RÉPARTITION DES RICHESSES ET LE POUVOIR D'ACHAT ◀

8,2 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 954 € par mois, dont la moitié avec moins de 773 €.

### SALAIRES ET PENSIONS AU RÉGIME SEC!

● Depuis 2007, le gouvernement n'a donné aucun coup de pouce au Smic incitant le patronat à pratiquer « la modération salariale ». Il vient de décider d'augmenter la TVA au 1<sup>er</sup> octobre 2012. Les dépenses incompressibles ont beaucoup augmenté (logement, énergie, nourriture, santé, éducation...) imposant une obligation de choix dans ces dépenses pour le consommateur. Conséquence : le pouvoir d'achat est en berne. Parallèlement les dividendes ont continué à augmenter, les stocks options et autres retraites chapeaux se sont multipliés. Ce n'est pas le gadget de la « prime dividendes » de Nicolas Sarkozy qui a permis de combler ce déficit de pouvoir d'achat.

● Aucun rattrapage des pensions n'a été fait sous le quinquennat malgré les promesses de Sarkozy, pire l'indexation des pensions sur les prix a conduit à une perte de plus de 1 % par an du pouvoir d'achat des retraités. Au niveau salarial, jamais les agents de la Fonction publique n'ont subi une telle perte de pouvoir d'achat. De juin 2007 à janvier 2012, elle a déjà dépassé les 6%. La valeur du point d'indice est toujours gelée.

1 % d'augmentation du salaire net : +2,5 milliards € pour la Sécurité sociale.

### ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES : DES PROMESSES NON TENUES!

En matière d'égalité salariale et professionnelle : les promesses de la conférence de novembre 2007 n'ont pas été tenues! Au contraire: assouplissement des obligations des entreprises, disparition de la conférence prévue sur le temps partiel subi, effets démultipliés pour les femmes de la réforme des retraites, effets pervers de la politique de l'emploi : le bilan officiel du quinquennat n'est qu'un affichage, un arbre qui cache la forêt des inégalités.

### LE PATRONAT N'EST PAS EN RESTE!

Sur les 5 dernières années, la rémunération des patrons du CAC 40 a augmenté de 34% alors que les salaires n'ont augmenté que de 13%. Dans ces mêmes groupes, sur 86 milliards de bénéfices en 2011, 37 milliards sont allés aux actionnaires. En pleine crise qui touche de plein fouet les citoyens français et européens, les dividendes distribués aux actionnaires ont continué à augmenter. Dans ces groupes, les effectifs ont certes progressé de 10% mais plus d'un tiers de ces emplois sont précaires (CDD, stages, temps partiels).

L'écart salarial demeure à 25 % entre les femmes et les hommes. Égalité salariale : + 4 milliards € pour la Sécurité sociale

En 2010, 210 milliards € (entreprises non financières) aux actionnaires contre 182 milliards € d'investissement.

## ▶ UN ÉCHEC TOTAL SUR L'EMPLOI ET SUR LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

### LE CANDIDAT DU « TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS » EST DEVENU LE PRÉSIDENT DU CHÔMAGE DE MASSE

● Entre 2007 et 2012, le taux de chômage est passé de 8 à 9,4%, (pour les moins de 25 ans, de 19,5 à 22,9%). L'Industrie a perdu 350 000 emplois ce qui conduit à une véritable **désindustrialisation** qui pèse aujourd'hui lourd dans la politique économique de la France et la capacité de notre pays

810 000 chômeurs de plus de 50 ans, soit 300 000 de plus qu'en 2008.

à surmonter la crise sur le moyen et long terme. Malgré la création d'emplois dans certains secteurs, le solde reste négatif : 150 000 emplois ont été détruits. Les jeunes, les femmes, les plus âgés ont été les plus impactés par cette politique. Les protections liées à des emplois stables ont diminué et les licenciements sont devenus plus faciles. **Les ruptures conventionnelles**, par exemple, ne cessent de s'accroître, donnant aux entreprises de nouvelles possibilités de se débarrasser de salariés par un traitement individualisé.

● Sous l'ère Sarkozy, plus de 150 000 emplois auront été rayés de la carte dans la seule Fonction publique d'État et l'hôpital public est maintenu dans un sous-effectif absolument dramatique. Le système scolaire s'est fortement dégradé sous l'effet de la disparition de la

formation des maîtres et de la suppression de 70 000 emplois en 5 ans. Par une politique de concurrence, de performance et de rentabilité, l'autonomie des universités a déstructuré l'enseignement supérieur et réduit l'accès à l'université.

### LA DÉFISCALISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Elle a été une machine coûteuse à détruire des emplois : les heures supplémentaires subventionnées représentent l'équivalent de 400 000 emplois, coûtent plus de 4 milliards d'euros par an et fragilisent les systèmes de protection sociale.

### FRAUDEURS

Les chômeurs, victimes de cette politique, sont culpabilisés, montrés du doigt comme des fraudeurs et des parasites de la société qui se complaisent dans l'assistanat.

### ANPE-ASSEDIC

La création de Pôle emploi par la fusion ANPE-Assedic, combinée à la baisse des moyens et aux réductions d'effectifs, a dégradé l'accompagnement des chômeurs. La pauvreté a augmenté. Le nombre de bénéficiaires des minima sociaux a explosé et les déjà pauvres se sont encore appauvris. Le RSA n'a permis ni de sortir de la pauvreté ni d'accéder à l'emploi.

100 000 emplois créés : + 1,3 milliards € pour la Sécurité sociale.



## AUGMENTATION DE LA FLEXIBILITÉ, EXPLOSION DE LA PRÉCARITÉ : SOUPLESSE AUX ENTREPRISES ET CONTRAINTES AUX SALARIÉS ◀

● Les luttes pour la retraite à 60 ans et pour la reconnaissance de la pénibilité au travail ont fait ressurgir dans le débat public, le mal-être au travail, les questionnements sur le sens, le contenu, la finalité du travail, les modes de management.

● Le président élu n'a pas répondu à l'aspiration au bien travailler. Celle-ci se heurte, plus que jamais, à l'inefficacité d'une organisation économique et sociale basée sur le seul critère de rentabilité financière et d'abaissement du coût du travail. Le quinquennat a été marqué par un chantage croissant emploi contre salaires et temps de travail au nom de la compétitivité. L'objectif visé est celui d'une nouvelle dérégulation

du droit du travail, l'imposition de plus de flexibilité, une explosion de la précarité (CDD, temps partiel, contrats de chantier) et des licenciements plus faciles. Management à flux tendu, réduction des repos, augmentation de la flexibilité des temps de travail ont engendré une forte dégradation des conditions de travail et constitué une atteinte à la santé des travailleurs.

170 milliards € d'exonérations fiscales et sociales et autres aides publiques aux entreprises : 9 millions d'emplois annuels au Smic (cotisations sociales comprises).

## ► PROTECTION SOCIALE : REMISE EN CAUSE DES ACQUIS ET CASSE DU SYSTÈME

### RETRAITE : LA FIN DE LA RETRAITE À 60 ANS

Nicolas Sarkozy avait d'abord annoncé qu'il ne toucherait pas à l'âge légal de départ en retraite. Sous l'argument fallacieux d'équité, dès 2007, il s'est attaqué aux régimes spéciaux (salariés de l'énergie, de la SNCF, de la RATP, etc.). Dès la fin 2009, des dispositions remettant en cause les droits familiaux des femmes salariées du privé sont votées. Après un simulacre de concertation, le président lance les hostilités au printemps 2010 reprenant les revendications du Medef : report des âges (62 et 67 ans) et poursuite de l'allongement de la durée de cotisations. La pénibilité n'est pas prise en compte. Après une bataille historique et des manifestations atteignant 3 millions de personnes, le Gouvernement passe en force, fait voter sa loi. Touchant tous les salariés, la réforme est particulièrement injuste vis-à-vis de ceux qui connaissent des carrières discontinues, à temps partiel, majoritairement des femmes. Il profite de cette loi pour assouplir les obligations des entreprises en matière d'égalité professionnelle. En novembre 2011, le Premier Ministre annonce l'accélération de la mise en œuvre de la réforme des retraites.

Lutte contre le travail illégal :  
+ 6 milliards pour la Sécurité sociale.

### SANTÉ : UNE DÉTÉRIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS

Les comptes de la Sécurité sociale se sont nettement détériorés, certes, sous l'effet de la crise mais la politique gouvernementale (exonérations de cotisations sociales) a accentué le déséquilibre. Ce « déficit » a été exploité pour transférer encore plus les dépenses sur les assurés sociaux : franchises médicales, déremboursement de soins, augmentation du forfait hospitalier, ... Il a aussi servi d'alibi pour asphyxier et restructurer l'hôpital public conduisant aux fermetures de nombreux services de proximité.

### DROITS DES FEMMES : DES REMISES EN CAUSE LARVÉES

De plus, les droits des femmes ont été remis en causes du fait des politiques publiques, 17 centres de planning familial fermés, de nombreuses fermetures de centre d'IVG, contraception non remboursée....

Les politiques d'austérité, par la récession qu'elles vont provoquer, vont encore accentuer le phénomène. En 2011, les mutuelles ont été lourdement taxées, avec des impacts lourds sur le pouvoir d'achat et l'accès aux soins.

Malgré la promesse de Nicolas Sarkozy de faire légiférer sur une loi sur la dépendance, aucune mesure n'est à ce jour concrétisée ou envisagée pour régler le dossier de l'aide à l'autonomie. L'urgence est pourtant toujours là pour soulager familles, aidants, professionnels qui agissent dans ce domaine et ceci dans le cadre de la solidarité nationale par le biais de la Sécurité sociale.

### POLITIQUE FAMILIALE : UNE DÉGRADATION

La politique familiale a été marquée par une dégradation du pouvoir d'achat des prestations (modification de l'indexation....) et une dégradation des services publics proposés aux familles. Du fait de la Révision générale des politiques publiques et de la remise en cause des financements sociaux (accueil des jeunes enfants, crèches, écoles maternelles, services périscolaires...). La dernière loi qui remplace la cotisation familiale payée par les entreprises (5,4%) par une augmentation de la TVA payée par tous est une arnaque. De surcroît elle fait planer de graves inquiétudes sur l'avenir des prestations familiales.

## FONCTION PUBLIQUE ET SERVICES PUBLICS : UN BILAN CATASTROPHIQUE ◀

● La trop fameuse Révision générale des politiques publiques (RGPP), avec son cortège de fusions de services, d'attaques contre le statut général, de partenariats public-privé, répond à une double orientation parfaitement cohérente : réduire drastiquement l'intervention publique pour tout ce qui concerne l'intérêt général et façonner la Fonction publique aux exigences des lois du marché.

Tout le contraire de ce dont a besoin la population et de ce pour quoi la CGT milite.

Les salariés supportent 80 %  
du financement des plans  
de rigueur et payent une crise dont  
ils ne sont en rien responsables.

● Aggravation du déficit : conséquence de la politique du gouvernement et alibi pour l'austérité.

Les baisses d'impôts, décidées depuis 2000, et systématiques depuis l'élection de Nicolas Sarkozy ont grandement fragilisé les comptes publics : exonération des heures supplémentaires, bouclier fiscal, suppression de la taxe professionnelle, réforme de l'ISF, ... l'ensemble de ces mesures a alourdi la dette publique de 400 milliards d'euros en dix ans, soit 20 points de PIB.

Les États ont su créer un fonds  
de 750 milliards €  
pour sauver les financiers.

## ► DÉMOCRATIE : LA CITOYENNETÉ AU TRAVAIL MALMENÉE

### DES ATTAQUES SUR LE DROIT D'EXPRESSION ET DE GRÈVE DES SALARIÉS

Dès son investiture, Nicolas Sarkozy, soucieux de casser les capacités de réaction de salariés comme ceux de la RATP ou de la SNCF lance comme première réforme un « service minimum » qui impose des obstacles nouveaux dans les transports terrestres pour empêcher ou contourner la grève (allongement du préavis, obligation de se déclarer gréviste, ...). Un dispositif similaire est mis en place dans l'éducation nationale en 2008. Il n'hésitera pas, pendant le conflit sur les retraites à user de réquisitions illégales de salariés dans les raffineries de pétrole. En 2012 en réaction à un mouvement de grève dans la sûreté aéroportuaire, il étend le dispositif au transport aérien.

### DÉMOCRATIE SOCIALE

Malgré la transposition de l'accord sur la représentativité dans la loi d'août 2008, le bilan en termes de démocratie sociale est négatif. Les réformes n'ont fait l'objet que de simulacres de concertation. Des négociations n'ont été ouvertes que sur des thèmes de la plate-forme patronale. Les opinions majoritaires n'ont pas été entendues. Le président redécouvre le référendum à la fin de son mandat mais il n'a pas entendu les 70% d'opinions défavorables à sa réforme des retraites. La loi Larcher qui oblige toute loi touchant le droit du travail à faire l'objet d'une négociation est allégrement contournée pendant le quinquennat.

Le mépris des salariés et des organisations syndicales va loin puisqu'on aura même assisté au fichage ADN des militants/grévistes.

## IMMIGRATION ET TRAVAILLEURS SANS PAPIERS : UNE MAUVAISE POLITIQUE DOUBLÉE D'UN FLIRT AVEC LE FRONT NATIONAL ◀

Dès mai 2007, Nicolas Sarkozy installe un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale, avec comme objectif assigné la lutte contre l'immigration clandestine, l'accroissement des reconductions à la frontière et la promotion d'une immigration « choisie ». Mais sous la pression du mouvement de grève des travailleuses sans papiers, initié par la CGT dès janvier 2008, le gouvernement sera contraint de négocier durant tout le quinquennat, et de publier le 18 juin 2010 des critères nationaux permettant la régularisation des travailleuses sans papiers présents dans

notre pays. Après le discours de Dakar insultant les Africains et celui de Grenoble stigmatisant les Roms, une nouvelle étape sera franchie dans la connivence du gouvernement avec les thèses du Front national : ce sera la circulaire du 31 mai 2011 contre l'accès au travail des jeunes diplômés étrangers et la nouvelle liste des métiers ouverts aux migrants, le 11 août 2011, toujours plus restrictive, provoquant le licenciement de jeunes salariés parce que migrants. Dans le même temps, le frein mis à la régularisation provoquera le développement du travail « au noir ».





## ► LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : SUPPRESSION DE LA HALDE

### SUPPRESSION DE LA HALDE

Le quinquennat aura également été marqué par la création du défenseur des Droits en lieu et place de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde) et de trois autres institutions sur le même thème qui avaient la qualité d'être indépendantes du gouvernement et d'alerter, de dénoncer, de rendre visibles les atteintes aux droits fondamentaux. Des milliers de saisines avaient permis des évolutions positives dans des domaines aussi divers que la prostitution des mineurs, l'hospitalisation abusive, les tests ADN, les Roms... Pour les salariés, l'implication de la Halde en matière de discriminations dans les litiges entre les salariés et les employeurs avait apporté une aide concrète, efficace et accessible valorisant le travail des organisa-

tions syndicales et des associations sur la discrimination à l'embauche, syndicale ou pour respect de l'égalité entre les femmes et les hommes. On comprend pourquoi le Gouvernement a voulu en reprendre le contrôle et en amoindrir le rôle...

### UNE DÉGRADATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE, Y COMPRIS POUR LES PRUD'HOMMES

La réduction des dépenses publiques a eu un effet dévastateur sur l'accès à l'égalité de tous à la justice : éloignement des tribunaux, baisse des effectifs donc allongement des procédures, dispositifs permettant de contourner les juges, obligation de payer 35 euros pour intenter un contentieux, etc.

## LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE : UN ÉTAT ILLÉGAL, UNE CRISE HUMANITAIRE, UNE ATTEINTE À LA DIGNITÉ ◀

Après des déclarations tonitruantes (plus aucun SDF ne devait dormir dans la rue), le bilan est impitoyable : 10 millions de mal-logés, 700 000 personnes sans domicile personnel dont plus de 100 000 à la rue ! Le budget logement des familles a augmenté. Les logements notamment sociaux ne se sont pas accrus en conséquence, les prix et les loyers ont été poussés à la hausse,

les aides (APL) ont baissé ainsi que le nombre de leurs bénéficiaires. Bien évidemment, dans les quartiers populaires, notamment les banlieues, ceci est venu s'ajouter à une dégradation générale des conditions de vie et au chômage, à la baisse de l'accès à la culture et à l'éducation, tout cela combiné à une baisse des budgets des associations.



## ► GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : UN DÉPART EN FANFARE ET UNE ARRIVÉE EN EAU DE BOUDIN

Dès le mois octobre 2007, le Gouvernement lance le Grenelle de l'Environnement marqué en octobre 2007 par des tables rondes à l'issue desquelles Nicolas Sarkozy s'engage à donner une traduction législative aux 268 engagements dégagés par consensus : lutte contre le changement climatique, préservation et gestion de la biodiversité et les milieux naturels, préservation de la santé et de l'environnement, instauration d'une démocratie écologique. Après ce départ fracassant, les préoccupations

environnementales ne tardent pas à passer au second plan, voire à apparaître comme des contraintes insupportables aux agriculteurs et aux entreprises. La remise en cause sur fond de pressions patronales, les engagements emblématiques comme ceux relatifs au fret ferroviaire et aux obligations des entreprises en matière de transparence sociale et environnementale, le refus de mettre en place les droits des salariés en matière environnementale conduisent à l'enlisement du processus.



**Vous ne voulez pas en rester-là !  
Ensemble, dans le syndicat,  
nous serons plus forts.**



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Entreprise (nom et adresse : .....

Bulletin à renvoyer à  
La CGT, espace Vie syndicale - case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex  
Téléphone : 01.48.18.84.72 - Fax : 01.48.51.51.80 - Courriel : orga@cgt.fr  
**Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**





## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Réunion du 15 mars 2012 sur l'instruction de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

La DRH du ministère a soumis aux organisations syndicales un projet d'instruction à destination des chefs de service avec la volonté de la diffuser aux agents du MEDDTL. La CGT a demandé le report de l'étude de cette instruction dans l'attente des échéances électorales. La DRH refusant, cette instruction a fait l'objet d'un échange.

Après plusieurs années de RGPP, des suicides et une montée, y compris dans l'encadrement supérieur, du mal être au travail, la DRH semble soudainement prise d'humanisme : « on aurait du faire plus de prévention y compris en amont de la RGPP ». Pour en arriver à cette prise de conscience, il aura cependant fallu porter dans la presse l'impact humain des ravages de la RGPP.

Pour autant, si cette instruction semble louable, elle n'a pour autre objectif de reporter au niveau régionale la mise en œuvre « humaine » de décisions « inhumaines » prise nationalement. Elle ne règle en rien l'impact de la RGPP, notamment les désorganisations de services, les pertes de repères, les diminutions de postes, ...

A la question essentielle, quels sont les postes pérennes du ministère sur lesquels les agents peuvent se positionner et envisager sereinement un avenir professionnel, la DRH répond que ce n'est pas le problème évoqué dans cette instruction. Le ministère reste dans l'incapacité de donner des perspectives quant aux missions !

Bref, cette instruction ne résoudra rien puisqu'elle ne s'attache pas à la résolution des causes, mais se veut être un simple tranquillisant. Face à la suppression de postes elle met en place un pôle emploi au ministère qui aura comme objectif de diriger les agents vers la porte sous couvert de mobilité !

Quand bien même la RDH du ministère aurait souhaité se soucier de la condition de ses salariés, cette instruction comporte des régressions importantes :

- dans le cas de restructuration (comprendre arrêt de mission ; fermeture de poste ; ...), le chef de service avec le CODIR décideront des réorganisations à entreprendre. Les représentants du personnel n'aurait que peu à dire et à revendiquer, puisqu'un projet ficelé serait présenté au comité technique (CT). Pourtant, le CT est le lieu par excellence où toute réorganisation, aussi minime soit-elle, doit être discuté !
- En cas de diminution d'effectif, le chef de service veillera à l'adaptation des charges de travail. Ainsi, en toute méconnaissance du terrain, il ne faut pas douté qu'il n'y aura plus aucune indemnisation des surcharges de travail, alors que les agents, soucieux du service public rendu continueront d'assumer les missions !

- La hiérarchie de l'agent aurait le devoir de « détecter » les impacts sur la santé, les inaptitudes, les conditions de vie personnel, ... des agents ! Il ne restera plus qu'à consigner ceci dans un fichier national ...

Enfin, la DRH a expliqué qu'une solution à la non mobilité des agents serait le télétravail. Comment comprendre cette rhétorique alors que le sujet de l'instruction viserait à pallier le mal être au travail ? L'isolement des salariés en faiblesse psychologique n'est certainement pas une aide à leur rétablissement, mais au contraire un enfermement dans une camisole encore plus étroite !

Suite à nos nombreuses remarques, l'administration doit réviser sa copie et proposer une nouvelle version pour une prochaine réunion.



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 27 mars 2012

## A l'attention :

- Secrétaire généraux des UF des Services navigation
- Syndicats nationaux : PTRI, OPA, PTAS
- animateurs fédéraux : Willy Garing et Maurice Barla

## Objet : Réunion fédérale du 18 avril 2012 des Unions fédérales des Services navigation

Chers camarades,

Suite à la journée fédérale « Voies Navigables » du 4 janvier 2012 à Montreuil, les projets de service déclinés par subdivisions font apparaître un volet important de postes mutualisés (DPF, comptabilité, GRH) en exemple pour l'arrondissement Seine amont subdivision de Joinville-le-Pont : 9 postes mutualisés sur les 90 soit 10% des effectifs ! Il est donc impératif d'évaluer l'ensemble de ces postes concernés par la mutualisation par subdivision pour connaître les impacts sociaux, recrutements, mobilités, départs en retraite,....Aussi, chaque secrétaire d'UF doit récupérer ces projets d'organigramme et avoir un échange avec les personnels concernés d'ici le 18 avril prochain afin de faire le point précisément sur les inquiétudes et préoccupations des agents.

Ces projets d'organigramme (ci-joint celui de Joinville-le-Pont pour exemple) montrent par ailleurs la répartition des emplois par grandes missions : maintenance, exploitation, gestionnaire de proximité, ... au sein du futur EPA au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Chaque secrétaire d'UF doit faire le comparatif entre l'existant avant pré-positionnement et le futur. Cela doit permettre d'apprécier la perte d'effectifs sur les missions actuelles. Il doit nous permettre également de cibler les postes nécessaires pour mettre en œuvre les niveaux de service pour la relance de la voie d'eau (avec nos revendications), et donc les recrutements nécessaires et pointer les redéploiements qui auront lieu et leurs impacts sociaux.

Cette analyse des missions et emplois est nécessaire car elle rentre dans la confrontation avec le ministère dans un calendrier serré : 19 avril, 26 avril et 3 mai : comités de suivi, le 15 mai Groupe d'échanges. CT Ministériel en fin mai et en juin phase de pré-positionnement. Avant l'été, les décrets d'applications seront passés au Conseil d'Etat pour mettre en place l'EPA au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La journée doit déboucher sur un cahier revendicatif cohérent et convergent valable pour l'ensemble de l'établissement public administratif à la disposition des UF pour aborder les concertations et négociations à venir pour chaque direction territoriale.

La direction fédérale souhaite recevoir ces documents en parallèle pour préparer la journée du 18 avril à l'adresse mail suivante : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr)

Salutations fraternelles,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Rech'.

**Jean-Marie RECH**  
Secrétaire général de la FNEE-CGT

**P.J** : Projet d'organigramme de Joinville-le-Pont





## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 27 mars 2012

Ministère de l'écologie, du développement durable,  
des transports et du logement

**Direction des ressources humaines**

**Mme Eyssartier, Directrice**

Tour Pascal B

92055 La Défense cedex

### **Objet : Application de la PTETE au CETMEF**

Madame la Directrice,

Vous avez signé, au nom du ministre, le 21 septembre 2010 un courrier demandant aux différents services destinataires, dont le CETMEF, de mettre en application rapidement le protocole VN pour les personnels chargés de la gestion et de l'entretien du domaine public maritime, fluvial (non navigué) et portuaire non décentralisé, ainsi que de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages.

Ce protocole s'applique à deux catégories de personnels présentes au CETMEF à savoir les OPA et les contrôleurs des TPE qui sont pleinement impliquées dans ces missions que le CETMEF exerce au profit, par exemple, de la DAM et de VNF.

L'arrêté du 30 octobre 2008 prévoit d'harmoniser et revaloriser le régime indemnitaire appliqué à certains types de métiers par l'attribution d'une prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation (PTETE).

La CGT du CETMEF réclame depuis 2 ans à sa direction la mise en place de la PTETE, laquelle direction répond aux représentants du personnel que vos services ne répondent pas à ses demandes malgré ses relances multiples. La mise en place prochaine du CEREMA, par la période intermédiaire qu'elle va impliquer, ne sera pas favorable au règlement de cette situation; nous vous demandons donc de faire en sorte que soit mise en paiement, et dès à présent, la PTETE au CETMEF, conformément à votre courrier du 21 septembre 2010.

Nous vous prions, Madame la Directrice, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rech', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Jean-Marie RECH**  
Secrétaire général de la FNEE-CGT



Monsieur le Directeur Général Aménagement, Logement, Nature.  
Madame la Directrice de l'Eau et de la Biodiversité

Madame, Monsieur,

### **Il se passe des événements graves à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.**

Pour rappel, le 10 février dernier, l'Agence de l'eau RM&C a connu une journée de grève, contre son directeur général : une première ! Pour mémoire, un taux de participation à hauteur de 64,5% de gréviste, avec des pointes à 90% en délégation régionale voire 100% à Besançon.

En effet, à peine un an après son arrivée, les personnels ont souhaité mettre un coup d'arrêt aux méthodes de management de leur directeur général : pression permanente, jugements de valeur à l'emporte pièce, remise en cause à tout va des règles de gestion des personnels dans un climat de dégradation du dialogue social et de manque de respect envers les représentants du personnel.

Plus d'un mois après, rien n'a véritablement changé. Au-delà des seuls personnels de l'établissement, les débats autour du X° programme montrent malheureusement que le directeur général a également perdu, pour le moins, la confiance des usagers. Là encore, provocation, précipitation, et pseudo concertation.

### **Aujourd'hui, nous attirons tout spécialement votre attention sur la situation particulière d'un agent de l'Agence, Monsieur Philippe CLAPE, directeur de la délégation de Besançon et membre du comité de direction.**

Cette personne, aux qualités unanimement reconnues, est sous la menace, depuis plusieurs semaines, d'une décision arbitraire de mobilité géographique et fonctionnelle forcée.

- Cette décision est totalement illégale : le directeur général a accumulé les irrégularités au regard de l'application des textes statutaires de 2007 régissant les personnels contractuels des agences de l'eau. Si telle est la décision de l'agent concerné, elle fera l'objet de recours que nous accompagnerons au plus près.

Plus grave :

- Cet agent subit de fait un véritable harcèlement moral de la part du directeur général depuis plusieurs semaines : harcèlement téléphonique, comportements dégradants, baisse de salaire programmée, ... Lequel harcèlement a atteint son paroxysme vendredi dernier, avec l'intervention de SOS Médecin suite à un ultime échange téléphonique avec le directeur général. L'agent concerné est aujourd'hui placé en arrêt de travail : accident de travail – état de choc.

Au-delà de l'agent directement concerné, c'est aussi l'ensemble du personnel de la délégation de Besançon qui éprouve un profond malaise. Des répercussions sont également à craindre à l'échelle de l'ensemble de l'établissement.

Ce n'est hélas pas la première personne du premier cercle immédiat du directeur général qui se trouve en arrêt de travail pour des raisons similaires. C'est également le cas de la déléguée à la communication en arrêt maladie depuis six semaines.

Nous entrevoyons d'ores et déjà les personnels qui pourraient suivre si rien n'est fait.

**France Télécom, la Poste, et la CPAM de Béziers, autant d'établissements publics qui ont vu des drames se produire parce que nul n'a voulu ou su voir la détresse psychologique de leurs agents. Que l'agence de l'eau RM&C puisse rejoindre un jour le triste palmarès de ces établissements est totalement intolérable.**

Monsieur Philippe CLAPE a adressé vendredi 23 mars un mail à Madame Odile GAUTHIER qui est un véritable appel au secours.

Dans cette situation d'urgence, nous avons tous un devoir d'intervention humanitaire, afin de stopper cette mise en danger d'autrui. **Il est, nous l'espérons, encore temps d'agir.**

Aussi, nous vous demandons expressément d'intervenir pour que cessent définitivement ces exactions, et que les agents concernés soient rétablis dans leur bon droit.

Au-delà de la responsabilité évidente du directeur général de l'agence de l'eau RM&C, nous vous tiendrions personnellement responsables en cas d'immobilisme voire de dégradation supplémentaire de la situation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Pour le SNPAE CGT  
La secrétaire de la section RM&C



Elisabeth LESAGE

Pour le SNE-FSU  
La secrétaire de la section RM&C



Anahi BARRERA



## COMPTE RENDU CGT DE LA COMMISSION N°1 « ANIMATION DU C.C.A.S. » DU JEUDI 22 MARS 2012

Sous l'impulsion du Président de la commission Christian MAHUT, des axes de travail concrets de la commission « animation » ont été mis en place, pour le mandat 2012/2014.

- 1 suivi de l'organisation de l'action sociale

A la demande de la C.G.T., afin de réactualiser la circulaire du 26 juin 2000 et de l'adapter au nouvel arrêté du 22 décembre 2008, après débat à partir des remontées des services et des CLAS, il est décidé de clarifier cette situation par l'écriture d'un texte nouveau, prenant en compte les évolutions intervenues depuis 2009, et garantissant les droits antérieurs.

La méthode de travail consistera à élaborer un document et de présenter ce projet le 7 juin 2012, lors de la prochaine commission N°1.

- **2 Formation des présidents de CLAS:**

Deux sessions vont avoir lieu :

- Du 24 au 26 avril 2012 à : PONT-à- MOUSSON
- Du 9 au 11 octobre 2012 à : CLERMONT FERRAND.

Une session supplémentaire pourra être organisée en cas de besoin, le stage d'avril prévu pour 20 personnes est complet.

- **Formation des membres de CLAS:**

La CGT demande de mettre en place un réseau de formateurs parmi les membres du CCAS, afin de décliner cette formation par région.

La commission donne un accord de principe, la formation des formateurs et la rédaction du cahier des charges se feront en 2012 pour une mise en place des formations en 2013.

- **3 Information et communication :**

- En interne les relevés des commissions seront transmis à l'ensemble des membres du CCAS.
- Les procès verbaux du CCAS seront transmis à l'ensemble des Présidents de CLAS.
- La CGT demande la mise en place d'un outil de communication entre le niveau National(CCAS) et le terrain(CLAS).

La commission donne un avis extrêmement favorable tant sur la forme que sur le fond. Un comité de rédaction va se mettre en place avec pour objectif de publier ce bulletin semestriel fin du premier semestre 2012. Les CLAS seront invités à faire remonter leurs actions innovantes, afin de les faire connaître à tout le réseau.

- **4 Rencontre nationale des Présidents de CLAS:**

Celle-ci se tiendra du 27 au 29 novembre 2012 à la Tours AREVA à La Défense.

La CGT propose un déroulement sur deux jours avec des assemblées plénières, des ateliers animées par les responsables de commissions du CCAS, des temps de débat après chaque interventions...

Le CCAS du 12 avril 2012 fixera la date et mettra en débat les objectifs et le contenu de ces rencontres.

- **5 Bilan du renouvellement des CLAS :**

A ce jour 41 CLAS sont constitués sur 115: La CGT demande à l'administration un point plus précis à la prochaine commission, lors de ce renouvellement de nombreux problèmes ont été soulevés, confirmant la nécessité de préciser les modalités d'application de l'arrêté du 22/12/2008.

L'annuaire des président(e)s de CLAS et des président(e)s de CRCAS sera mis à jour et diffusé pour le prochain CCAS.

- **Report des deux derniers points à l'ordre du jour**

Suite à un manque de temps le bilan "des organisations des arbres de Noël" et "le fonctionnement des CRCAS" seront remis à l'ordre du jour de la prochaine commission.

**Ce compte-rendu succinct a pour intérêt d'informer rapidement les militants CGT de notre fédération; Christian MAHUT et James VARENNE restent à votre écoute pour d'éventuels compléments d'informations.**

# JOURNÉE DE CARENCE MALADIE :

## Sanctionner les malades et réduire le pouvoir d'achat !

**Encore une fois, au nom de la résorption de la dette et des déficits publics, le président de la République et son gouvernement entendent faire payer aux salariés la crise d'un système économique à la dérive qu'ils soutiennent ardemment.**

Accusés d'être trop malades, les fonctionnaires subissent une nouvelle fois une régression de leurs droits en matière de protection sociale.

La **circulaire d'application de l'article 105 de la loi de finances du 24 février 2012**, relative au **non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie** des agents publics civils et militaires, a été publiée.

Cette disposition concerne également les ouvriers d'Etat ainsi que les agents publics non titulaires régis par les

dispositions du droit public et notamment les agents recrutés sur contrat à durée déterminée ou indéterminée.

A noter qu'il est interdit aux employeurs publics de déroger à l'application de la loi, par exemple par des délibérations particulières dans les collectivités locales. Les préfets veilleront à casser les délibérations considérées « illégales ».

Selon la DGAFP, une disposition générale légale (loi de Finances article 15) annule une disposition législative antérieure, comme celle qui prévoit 3 mois de plein traitement pour maladie. Donc si un fonctionnaire est en congé maladie pendant plus de trois mois, il n'a plus droit à 90 jours à plein traitement : le passage à demi-traitement s'opérera après 89 jours de congés rémunérés à plein traitement pour 1 jour de délai de carence ; après 88 jours pour 2 jours de délai de carence et ainsi de suite.

**Pour la CGT cela demande une véritable vérification juridique.**



### Les dispositions

Les seules exceptions concernent les congés pour accident de service, accident du travail ou maladie professionnelle, les congés de longue maladie ou de longue durée pour maladie, les congés maternité, paternité ou adoption. Le jour de carence n'est pas appliqué pendant les congés liés à un état pathologique résultant de la grossesse.

Lorsque l'arrêt de travail est lié à une affection de longue durée, le délai de carence ne s'applique qu'une fois à l'occasion du premier congé de maladie.

Les organisations syndicales ont fortement contesté le fait que l'indemnité de résidence soit sujette à retenue pour jour de carence, alors que c'est une indemnité statutaire destinée à compenser la cherté de la vie, qui ne disparaît pas quand on est malade. Pour les mêmes raisons nous contestons les retenues de majorations et indexations « Outre Mer », qui compensent purement et simplement la cherté de la vie en Outre Mer.

Pour les agents à temps partiel, la retenue correspond à la rémunération au prorata.

Le jour de carence ne s'applique pas à la prolongation d'arrêt de travail. La circulaire précise que la prolongation s'applique lorsque la reprise de travail entre les deux arrêts n'excède pas 48 heures.



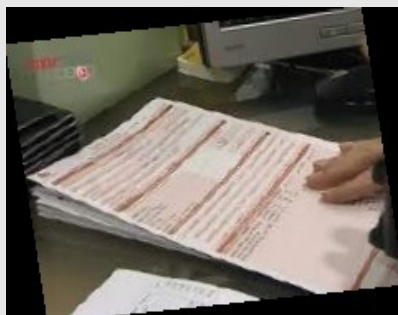
*Gel des salaires pour 2011-2012, synonyme de dégradation sans précédent des rémunérations, suppressions massives d'emplois synonyme d'aggravation des conditions de travail et de la qualité du service rendu, hausse des cotisations retraites (7,85% à 10,55%) synonyme d'amputation du pouvoir d'achat, RGPP....et maintenant le jour de carence !!*

### **Risquer de venir travailler en étant malade?**

**La règle du 30<sup>ème</sup> du salaire brut sera appliquée pour la retenue des arrêts maladie contractés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

Pour les retenues, la situation est semblable aux retenues pour jour de grève. Seules les indemnités qui ne sont pas liées à un service fait pendant le jour de carence ne subiront pas de ponction (ex : heures supplémentaires du mois précédent).

La circulaire précise qu'il ne saurait y avoir compensation du jour de carence par la prise d'un jour de congé ou ARTT.



### **Équité avec le privé?**

*Ce qui est en jeu ce n'est pas l'équité avec le privé. La grande majorité des salariés du privé ont des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Par le biais d'accords d'entreprises, c'est aussi le cas par exemple pour certains salariés du secteur privé de la santé.*

Les « économies » attendues sont de l'ordre de 240 millions d'euros, soit 0,2% de la masse salariale, sans aucune réflexion sur le coût global de la mesure. C'est une amputation supplémentaire du pouvoir d'achat, alors que le gel du point d'indice et la hausse de la cotisation retraite fait déjà baisser les salaires. Le jour de carence ne donnera lieu à aucun versement de cotisations réduisant de fait les recettes de la protection sociale. Enfin, les impératifs de service public créent des situations où la règle du jour de carence est particulièrement complexe à appliquer : comment faire pour des pompiers qui travaillent 24 heures en continu : leur comptera-t-on 1/30ème ou 3/30ème de carence ?

- ➔ **Établir un jour de carence ne rapporte rien aux employeurs,**
- ➔ **Il coûte cher en gestion car difficilement applicable,**
- ➔ **Il fait prendre des risques en terme de Santé publique,**
- ➔ **Il attaque encore le pouvoir d'achat des agents.**

**Cette mesure est injuste et inefficace.**

**Elle doit être purement et simplement supprimée au plus vite.**



## Communiqué de l'Union Confédérale des Retraités CGT

# **Augmentation des pensions : Nous sommes très, très loin du compte !**

L'augmentation des pensions de base annoncée pour le 1<sup>er</sup> avril 2012 est : **+ 2,1%**. Après celle de 2,30% pour les retraites complémentaires, elle n'est pas de nature à corriger un bilan désastreux en matière de politique économique et sociale, de rémunérations et de retraite.

Elle ne changera en rien le quotidien de millions de retraités qui peinent à boucler leur fin de mois. Les titulaires de basses pensions resteront fragilisés et, parmi eux, une majorité de femmes qui, pour la plupart, s'enfoncent dans la pauvreté.

Les diverses réformes sur les retraites engagées depuis 1993 ont conduit à une baisse généralisée de plus de 20% du niveau de vie de tous les retraités. La réforme de 2010 imposée par Nicolas Sarkozy, les hausses de prix en tout genre, la surtaxation des mutuelles, les dispositions gouvernementales et autres plans d'austérités adoptés au cours de ce quinquennat n'ont fait qu'amplifier la dégradation du pouvoir d'achat des pensions des retraités et futurs retraités.

L'insupportable est atteint et il est grand temps de changer de politique en mettant fin à cette spirale infernale qui constitue un facteur de paupérisation continue des retraités et qui pèse sur la consommation et donc sur l'emploi.

**• Parce que c'est vital pour vivre dignement leur retraite,  
• parce que l'argent existe pour satisfaire les revendications,  
• parce que, comme pour les salaires, c'est nécessaire pour sortir de la crise,**  
**les retraités exigent, et dans l'urgence, un relèvement substantiel des pensions, des retraites complémentaires, et plus particulièrement pour les plus basses.**

### La CGT revendique :

- Le minimum de retraite au niveau du SMIC et que celui-ci soit porté à 1 700 € brut par mois.
- Le retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen.
- 300 € par mois pour tous au titre du rattrapage.
- La pension de réversion à 75% de la retraite initiale.
- Le retour de la revalorisation annuelle des pensions au 1<sup>er</sup> janvier.
- Le rétablissement de la demi-part fiscale pour les veuves, veufs, divorcés, séparés.

Les retraités qui sont également appelés à participer à l'élection présidentielle ont l'occasion d'exprimer, par leur vote, leur volonté de voir une autre répartition des richesses qui privilégie les revenus et le niveau de vie des salariés, des retraités et de la protection sociale.

Montreuil, le 29 mars 2012

## Communiqué commun CGT - FSU

Deux délégations de la FSU et de la CGT se sont retrouvées ce jour.

Les deux organisations constatent qu'elles partagent, une nouvelle fois, de forts et larges points communs dans leurs analyses sur la situation sociale, politique et économique. Elles s'en félicitent.

Face aux politiques de régression sociale, aux attaques à l'encontre des salariés, aux choix de faire payer la crise à celles et ceux qui n'en sont en rien responsables, la CGT et la FSU entendent, par leurs propositions et initiatives, peser sur les orientations qui seront prises et contribuer à la construction d'alternatives.

Nos organisations ont été actrices de nombreuses actions que ce soit dans les différents secteurs comme au niveau interprofessionnel ces derniers mois. Elles agissent notamment pour cela dans le cadre de l'intersyndicale. Ces mobilisations sont indispensables et ont permis, en dépit de leurs limites, de placer l'intervention des salariés au cœur de l'actualité et de peser sur les débats. Dans un contexte de crise qui atteint chacun dans son quotidien, elles estiment nécessaire de rassembler largement et de manière unitaire le mouvement social pour construire une riposte à la hauteur des attaques subies. La FSU et la CGT réaffirment leur volonté -et leur disponibilité- pour mettre en œuvre ces mobilisations syndicales unitaires.

Elles confirment également leur détermination à contribuer au développement des luttes solidaires en Europe. La CGT a informé la FSU de son intention de soutenir sa demande d'adhésion à la confédération européenne des syndicats.

A la veille de l'important scrutin présidentiel des 22 avril et 6 mai, les deux organisations sont déterminées à faire entendre les exigences et revendications des salariés en toute indépendance.

Confirmant leurs revendications pour le développement de l'emploi, le pouvoir d'achat et la protection sociale, elles réaffirment qu'une nouvelle répartition des richesses est indispensable et possible. Il s'agit de favoriser les revenus du travail par l'augmentation des salaires, une véritable politique industrielle, la relance de la consommation dans le respect du développement durable, le développement des services publics, une protection sociale solidaire et de haut niveau...la CGT et la FSU estiment que le bilan du Président de la République et son programme pour les cinq années à venir vont à l'encontre des exigences de progrès social.

En outre, nos deux organisations redisent ensemble avec force et détermination leur opposition et leur combat commun contre les thèses de l'extrême droite, porteuses de démagogie, de discrimination et de racisme. Ces thèses sont incompatibles avec les valeurs du syndicalisme que nous portons et dangereuses pour les salariés et les citoyens.

En tout état de cause, l'intervention des salariés avec leurs organisations syndicales est une condition essentielle de la transformation sociale. En ce sens, la FSU et la CGT appellent à l'organisation de manifestations unitaires sur les revendications sociales le 1er mai.

Depuis maintenant trois ans, la FSU et la CGT ont fait le choix d'approfondir leurs relations et d'inscrire leurs échanges dans la durée pour conforter l'unité syndicale.

Des initiatives communes ont eu lieu -sur la formation professionnelle, la petite enfance, les jeunes et le syndicalisme- qui, de manière positive, ont concrétisé la volonté partagée de travailler à un syndicalisme plus efficace, pour rassembler les salariés.

Ces journées nationales centralisées ou décentralisées sont complémentaires avec les autres démarches communes qui existent tant dans les territoires que dans les secteurs professionnels.

À partir de ces premières étapes, nos deux organisations entendent poursuivre et approfondir ce processus de manière régulière, en le portant au plus près des syndiqués et des salariés pour que le plus grand nombre s'en empare.

Elles le feront à partir d'un travail commun sur de grandes questions qui préoccupent les citoyens, comme l'emploi et la communauté éducative par exemple.

Elles le feront en s'appuyant sur la nouvelle donne en matière de démocratie sociale et de représentativité syndicale, en pesant ensemble pour obtenir des avancées pour les personnels.

Elles continueront à produire du matériel revendicatif commun afin de diffuser largement les initiatives qui pourront être prises.

Sans exclusive, nos deux organisations inscrivent cette démarche dans la construction d'un syndicalisme rénové, renforcé notamment en nombre d'adhérents, qui doit créer les conditions de son rassemblement.

Nos deux organisations affirment leur volonté d'œuvrer conjointement en ce sens à tous les niveaux.

Dans ce cadre, elles arrêtent d'ores et déjà le principe d'une nouvelle rencontre dès le mois de mai 2012.

Pour la CGT : Bernard THIBAUT - Jean-Marc CANON - Patrick DESIRE - Michel DONEDDU - Philippe LATTAUD - Agnès NATON - Catherine PERRET

Pour la FSU : Bernadette GROISON - Didier BOURGOIN - Noël DAUCE - Arlette LEMAIRE - Frédérique ROLET - Isabelle SARGENI-CHETAUD - Sébastien SIHR.

Montreuil, le 27 mars 2012